



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 484 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 20 décembre 2025, le ministère de la Santé et des Services sociaux a aboli une allocation mensuelle de 413 \$ destinée aux familles de demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette abolition sera effective dès mars 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** cette abolition heurte 263 familles, dont 330 enfants, qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans un contexte de hausse du coût de la vie, cette allocation permettait à ces familles de payer leurs épiceries, le loyer, le transport, l'école, les services de garde spécialisés en plus de subvenir aux besoins particuliers de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette abolition hypothèque directement l'avenir de ces enfants, freine leur développement et compromet leur inclusion sociale, alors qu'ils vivent pour la plupart dans une grande précarité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure vise à économiser un maigre 1,2 millions de dollars, alors que le gouvernement a obtenu en 2024 un transfert de 750 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral afin d'accueillir les demandeurs d'asile en sol québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** cette abolition s'inscrit dans un programme d'austérité plus large de coupes dans les services publics du Québec, et notamment dans les services aux demandeurs d'asile, qui met à mal celles et ceux qui vivent au Québec.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de rétablir l'allocation mensuelle de 413 \$ destinée aux familles de demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés, et ce, dès maintenant.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Andrés Fontecilla  
Député de Laurier-Dorion**

**26 mai 2026**

**Date de signature de l'extrait**